

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé : 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat : 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 : 12 Novembre 2024
Modification n°4 : 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 : 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 : 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

- UAas - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoriaz
- UA1,2,3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
- UB1,2,3,11,12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- UC - Espace à dominante résidentielle
- UE - Zone dédiée aux équipements publics
- UEaz - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoriaz
- UE1 - Zone dédiée aux équipements publics et logements saisonniers
- UF1 - Zone du front de neige du Piéney (Morzine)
- UF2 - Zone du front de neige des Chavannes (Les Gets)
- UH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
- UHpa - Hameaux patrimoniaux
- UT - Zone urbaine à vocation touristique
- UTaz - Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoriaz
- UX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
- UY - Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

- 1AUB1 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
- 1AUB2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUB3 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUB11 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUB12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUC - Espace à dominante résidentielle
- 1AUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
- 1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
- 1AUTaz - Zone à urbaniser à vocation touristique spécifique à Avoriaz
- 1AUz - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
- 2AU - Secteurs d'urbanisation futurs insuffisamment équipés ou correspondant une vision d'aménagement sur le long terme

Zones agricoles

- A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
- Aalp - Zone agricole d'alpage
- Ap - Zone agricole à valeur paysagère

Zones naturelles

- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
- Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
- Ng - Secteur d'activité lié à la pratique du golf
- Ngv - Aire d'accueil pour les gens du voyage
- Nr - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
- Nx - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
- Nx - Zone naturelle dédiée aux carrières
- Nx1 - Zone naturelle dédiée aux exploitations forestières existantes
- Nx2 - Zone naturelle dédiée aux ISDI et plateforme de transit et concassage
- Nx3 - Zone naturelle dédiée aux déchetteries existantes

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé social
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

- Zone humide
- Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Périmètre de bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural
- Secteur d'intérêt paysager

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

- Linéaires commerciaux
- Préservation de la diversité commerciale

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

- Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

- Espace Bois Classé

AUTRES

- Bâtiment agricole
- Changement de destination
- Ligne THT SUP

A TITRE INDICATIF

- Contours CCHC
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Bâtiments cadastrés
- Bâti non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
- Parcelles
- Domaine public
- Permis de construire

BILAN DES SURFACES

Zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
A	4699992	470
AUc	12978	1,3
AUH	3828	0,38
N	8010378	801,04
U	508919	50,89

Sous-zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
1AUB3	12978	1,3
2AU	3828	0,38
A	451663	45,17
Aalp	1011261	101,13
Ap	3237068	323,71
N	8000728	800,07
Ne	7210	0,72
Nr	2441	0,24
UA3	62994	6,3
UB3	25083	2,51
UC	267011	26,7
UE	1	0
UH	124144	12,41
UX	29686	2,97

VAILLY

BELLEVAUX

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
Éléments à protéger au titre de l'article L151-13 du CU
Espace Bois Classé

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Corridor écologique
Réservoir de biodiversité
Zone humide
Pelouse sèche
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Secteur d'intérêt paysager
Périphérie de basses d'intérêt patrimonial ou architectural
Protection Patrimoniale

Éléments à protéger au titre des articles L151-17 et L151-18 du CU

Ordre d'implantation continu des constructions

Ligne de construction à respecter (alignement)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

Périphérie de domaine skiable

SUP d'aménagement des domaines skiables

Remontées mécaniques

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Unités commerciales

Préservation de la diversité commerciale

AUTRES

Zone inconstructible
Zone constructible sous conditions
Périphérie de protection immédiat de captage
Périphérie de protection rapprochée de captage
Marge de recul classement sonore
Bâtiment agricole
Périphérie de protection des monuments historiques (500m)
Ligne THT SUP
Changement de destination
Monument historique

A TITRE INDICATIF

Contours CCHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bât non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé : 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat : 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 : 12 Novembre 2024
Modification n°4 : 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 : 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 : 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

- UA0 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoriaz
- UA1,2,3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
- UB1,2,3,11,12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- UC - Espace à dominante résidentielle
- UE - Zone dédiée aux équipements publics
- UE2 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoriaz
- UE1 - Zone dédiée aux équipements publics et logements saisonniers
- UF1 - Zone du front de neige du Pléney (Morzine)
- UF2 - Zone du front de neige des Chavannes (Les Gets)
- UH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
- UHpa - Hameaux patrimoniaux
- UT - Zone urbaine à vocation touristique
- UTaz - Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoriaz
- UX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
- UY - Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

- 1AUB1 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
- 1AUB2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUB3 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUB11 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUB12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUC - Espace à dominante résidentielle
- 1AUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
- 1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
- 1AUTaz - Zone à urbaniser à vocation touristique spécifique à Avoriaz
- 1AUx - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
- 2AU - Secteurs d'urbanisation futurs insuffisamment équipés ou correspondant une vision d'aménagement sur le long terme

Zones agricoles

- A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
- Aalp - Zone agricole d'alpage
- Ap - Zone agricole à valeur paysagère

Zones naturelles

- N - Zone naturelle
- Ne - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
- Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
- Ng - Secteur d'activité lié à la pratique du golf
- Ngv - Aire d'accueil pour les gens du voyage
- Nr - Secteur de taille et de Capacité Limitée Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
- Nx - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
- Nx - Zone naturelle dédiée aux carrières
- Nx1 - Zone naturelle dédiée aux exploitations forestières existantes
- Nx2 - Zone naturelle dédiée aux ISDI et plateforme de transit et concassage
- Nx3 - Zone naturelle dédiée aux déchetteries existantes

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé social
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

- Zone humide
- Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Périmètre de bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural
- Secteur d'intérêt paysager

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

- Linéaires commerciaux

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

- Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

- Espace Bois Classé

AUTRES

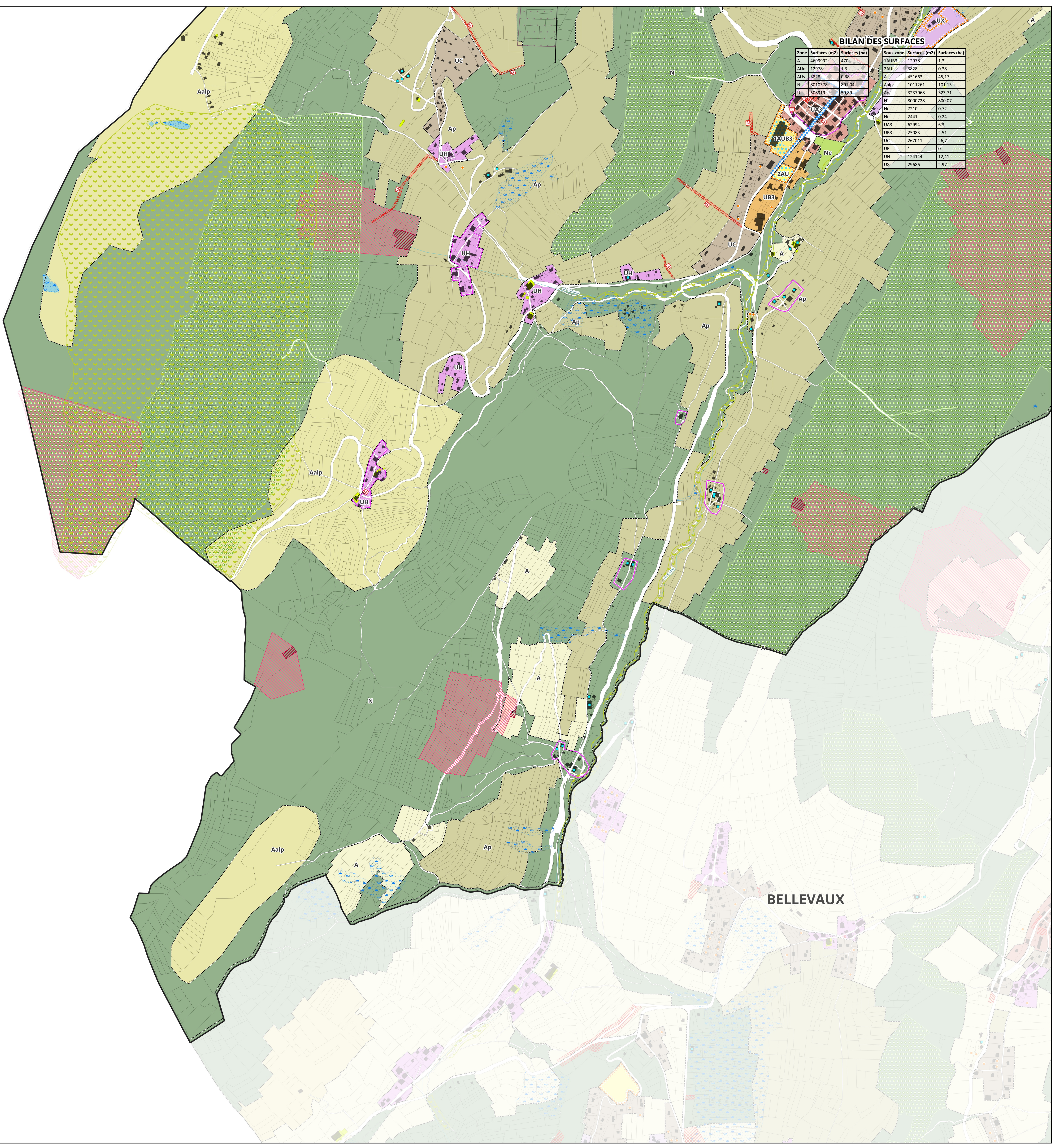
- Bâtiment agricole
- Changement de destination
- Ligne THT SUP

A TITRE INDICATIF

- Contours CCHC
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Bâtiments cadastrés
- Bâti non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
- Parcelles
- Domaine public
- Permis de construire

BILAN DES SURFACES

Zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)	Sous-zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
A	469992	470	1AUB3	12978	1,3
AALP	12978	1,3	2AU	3538	0,38
AUH	3828	0,38	A	451663	45,17
N	8010378	801,04	Aalp	1011261	101,13
U	508319	50,89	Ap	3237068	323,71
			Nr	8000728	800,07
			Ne	7210	0,72
			UF1	2441	0,24
			UB3	62994	6,3
			UC	25083	2,51
			UE	267011	26,7
			UH	124144	12,41
			UX	29686	2,97



MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU
Espace Bois Classé

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Corridor écologique
Reservoir de biodiversité
Zone humide
Pelouse sèche
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Secteur d'intérêt paysager
Périphérie de bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural
Protection Patrimoniale

Éléments à protéger au titre des articles L151-17 et L151-18 du CU

Ordre d'implantation continu des constructions
Ligne de construction à respecter (alignement)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

Périphérie de domaine skiable
SUP d'aménagement des domaines skiables
Remontées mécaniques

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Unitaires commerciales
Préservation de la diversité commerciale

AUTRES

Zone inconstructible
Zone constructible sous conditions
Périphérie de protection immédiat de captage
Périphérie de protection rapproché de captage
Marge de recul classement sonore
Bâtiment agricole
Périphérie de protection des monuments historiques (500m)
Ligne THT SUP
Changement de destination
Monument historique

A TITRE INDICATIF

Contours CHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bât non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

